

Travaux spécifiques

Quelles sont les aides par territoire ?

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.



Légende

- Absence d'aide des collectivités locales
- Aide spécifique sur la commune de Moulins

Ville de Moulins : aide pour le financement d'ascenseurs dans les immeubles de plus de 3 logements

La ville de Moulins apporte une aide financière pour les propriétaires de logements qui font installer **un ascenseur dans les parties communes de leur immeuble de plus de 3 logements.**

• Comment bénéficier de cette aide ?

- L'immeuble doit être situé au sein du centre-ville de Moulins (cf. annexes p.44) ;
- La création d'ascenseur doit s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins un logement ;
- Le propriétaire du logement vacant devra s'engager à l'occuper ou à le louer dans le cadre d'un conventionnement d'une durée de 9 ans ;
- Les autres logements doivent être décents ou non dégradés et occupés ;
- L'ascenseur doit être installé dans les parties communes de l'immeuble ;
- Il doit **desservir au moins 3 logements** ;
- **Les travaux doivent être impérativement réalisés par des professionnels et ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.**

• Le montant de l'aide

- **15 % du montant hors taxe des travaux** ;
- Montant des travaux plafonné à 50 000 € hors taxe, soit une aide maximale de 7 500 €.